

Image not found or type unknown



Contrat de professionnalisation et congès payés

Par **severine89**, le **06/01/2010 à 19:17**

Bonjour,rnrnActuellement en contrat de professionnalisation pour une durée de 11 mois, j'ai demandé à mon employeur si j'avais droit à des congès payés et il m'a dit que non.rnrnJe fais 40h par semaine (mon contrat est à 35h, le reste est récupéré en rtt)rnrnLes élèves en contrat pro avec mois ont des congès payés, est-ce légal et est-ce normal que mon employeur refuse de me donner des congès payés???rnrnmerci beaucoup pour votre aide

Par **DSO**, le **06/01/2010 à 20:43**

Bonsoir Séverine,rnrnVous avez le droit à des congés payés, comme tout le monde, sur la base de 2,5 jours ouvrables par mois travaillé. rnrnCordialement, rnDSO